



# L'iguane commun, une menace écologique, économique et sanitaire pour les Antilles françaises

▲ *L'iguane commun, une espèce très adaptable.*

**BLANDINE GUILLEMOT<sup>1</sup>,  
CAROLINE CREMADES<sup>2</sup>,  
BAPTISTE ANGIN<sup>3</sup>**

<sup>1</sup> ONCFS, Délégation interrégionale  
Outre-mer, responsable Cellule technique  
Antilles françaises – Auffargis.

<sup>2</sup> ONF international, coordinatrice  
des PNA Tortues marines et Iguane  
des Petites Antilles – Basse-Terre,

<sup>3</sup> Bureau d'étude Ardops Environnement  
en Guadeloupe.

Contact : [blandine.guillemot@oncfs.gouv.fr](mailto:blandine.guillemot@oncfs.gouv.fr)

*L'iguane commun a colonisé les Antilles françaises au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il constitue une menace majeure pour l'iguane des Petites Antilles, espèce endémique, par compétition et hybridation fertile. Toutefois, son impact dépasse cette seule question lorsque les populations atteignent des densités importantes. Si son éradication du territoire semble impossible, il faut toutefois prévenir son expansion sur de nouveaux territoires indemnes, notamment ceux où l'iguane des Petites Antilles est présent. Aussi, il apparaît désormais indispensable de renforcer la lutte contre cette espèce et d'y apporter les moyens nécessaires. Un plan de lutte a été rédigé et mis en place.*

Les éléments descriptifs de l'espèce sont issus du travail de synthèse réalisé par Brian C. Bock pour l'Iguana Specialist Group de l'UICN (Bock, 2014). Les sources des autres données sont précisées dans le texte de manière classique.



## Une espèce qui a colonisé la Caraïbe

L'aire de répartition naturelle de l'iguane commun (*Iguana iguana*) s'étend du nord du Mexique jusqu'au sud du Brésil, en incluant certaines îles des côtes de l'Amérique centrale, du nord de l'Amérique du Sud et des Petites Antilles. Il est également présent sur de nombreuses zones où il a été introduit en tant qu'espèce exotique (**encadré 1**). C'est le cas par exemple en Floride ou à Porto Rico (**figure 1**).

Dans les Petites Antilles, l'espèce est présente sur plusieurs îles avec différents statuts selon le territoire considéré. Ces constats sont issus de travaux récents en génétique (Stephen *et al.*, 2013). Sur certaines îles, des populations indigènes d'iguane commun existent : c'est le cas à Saint-Vincent, Saba ou Montserrat (Henderson & Breuil, 2012 ; Stephen *et al.*, 2013). Sur d'autres, l'espèce a été introduite et est aujourd'hui considérée comme une espèce exotique envahissante (EEE), notamment dans les Antilles françaises. La situation sur ces îles évolue très rapidement, avec des invasions souvent rapides. Enfin, sur certaines autres îles comme Sainte-Lucie, se retrouvent à la fois des populations de lignées indigènes et d'autres de lignées exotiques (Henderson & Breuil, 2012 ; Stephen *et al.*, 2013) – (**figure 2**).

Aux Antilles françaises, aucune trace d'iguane commun n'est observée avant les premiers contacts avec les Européens (Bochaton, 2016). Les éléments historiques récents permettent d'émettre l'hypothèse que les premiers spécimens

### ► Encadré 1 • Les espèces du genre *Iguana*

Le genre *Iguana* appartient au clade des *Iguanidae* présent sur les zones tropicales des continents nord et sud-américains ainsi que sur les îles Caraïbes, Galápagos, Fiji et Tonga. Ce clade regroupe 44 espèces et 8 genres encore vivants (Buckley, 2016). Le genre *Iguana* regroupe deux espèces : l'iguane des Petites Antilles *Iguana delicatissima* (Laurenti, 1768) et l'iguane commun *Iguana iguana* (Linnaeus, 1758). Les différences entre ces deux espèces sont importantes, tant au niveau génétique (Stephen *et al.*, 2013 ; Vuillaume *et al.*, 2015) que morphologique (Breuil, 2013) ou ostéologique (Bochaton, 2016). Les critères principaux de reconnaissance sur le terrain sont la présence chez l'iguane commun de rayures sombres sur la queue et d'une écaille subtympanique large sur la tête. Ces deux caractères sont observables dès la naissance, même s'ils sont plus marqués chez les adultes. Cependant, la capacité des deux espèces à s'hybrider (Breuil, 2002 ; Vuillaume *et al.*, 2015) rend cette diagnose difficile sur certains territoires. Il convient alors de prendre en compte l'ensemble des critères morphologiques (Breuil, 2013) ou d'effectuer une analyse génétique pour être certain de l'origine de l'individu.

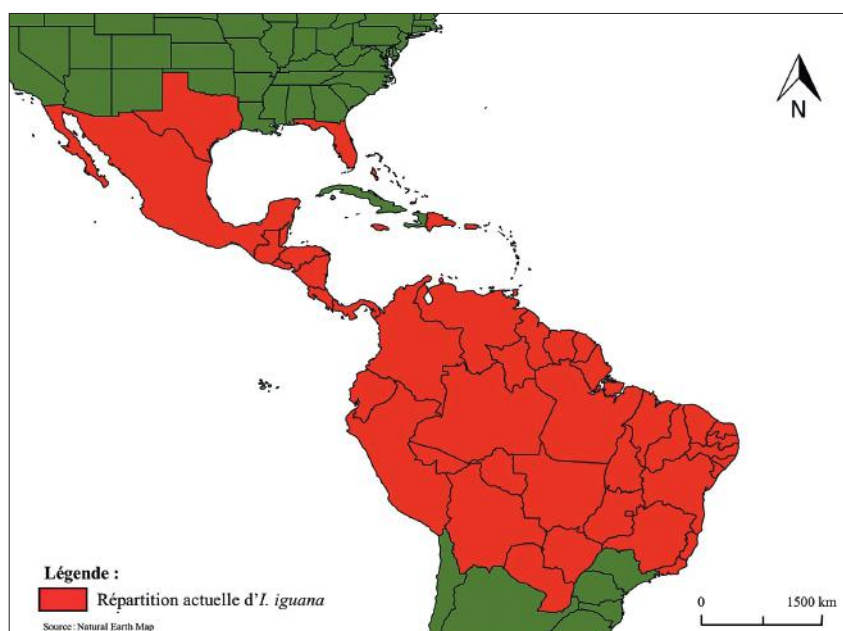
sont arrivés en Guadeloupe en provenance de Guyane à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec le transfert de bagnards (Breuil, 2013). Ils se sont d'abord développés sur l'archipel des Saintes pour ensuite coloniser le reste de la Guadeloupe à 15 km de là, jusqu'à être aujourd'hui présents sur l'ensemble du littoral de l'archipel, excepté les îles de la Petite Terre et le nord de la Grande Terre. La Désirade, qui était encore exempte d'iguanes communs il y a quelques années, a vu les premiers individus arriver en 2016.

C'est à partir de la Guadeloupe, dans les années 1960, que l'espèce a été transférée en Martinique au sein d'un petit zoo à Fort-de-France, pour ensuite être libérée dans la nature (Breuil, 2002 et 2013). Les iguanes communs sont désormais présents en densité importante sur toute la

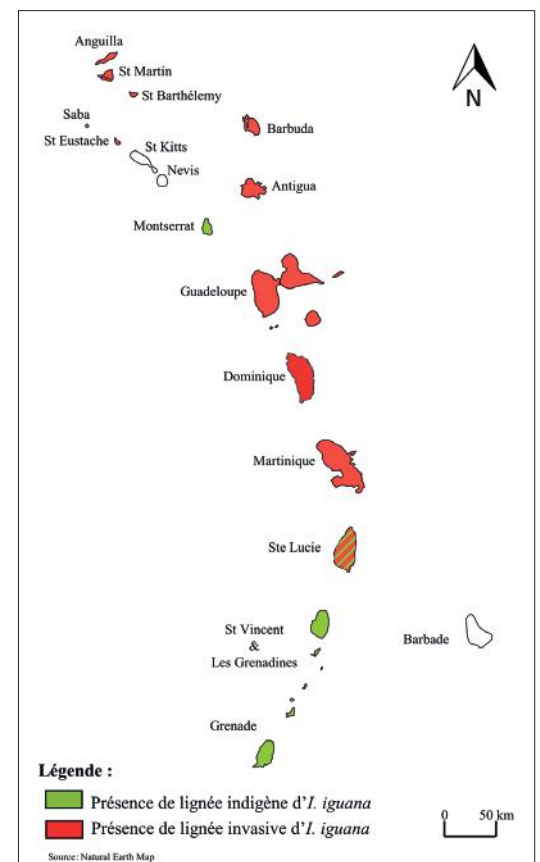
région de Fort-de-France, notamment à Lamentin, et les observations sur les autres communes se multiplient (Curot-Lodéon, 2016).

Sur Saint-Martin, les premiers iguanes communs ont été observés à la fin des années 1990 (Breuil, 2002 et 2013) ; ils ont aujourd'hui envahi l'ensemble de l'île avec des densités parfois très importantes.

**Figure 1** Aire de répartition de l'iguane commun.



**Figure 2** Statut de l'iguane commun sur les îles des Petites Antilles.



## Qui est cet envahisseur ?

L'iguane commun est un reptile mesurant jusqu'à 2 mètres au total, la queue étant 2 à 3 fois plus longue que le reste du corps. Il possède une crête dorsale s'étendant du cou jusqu'au début de la queue. Celle-ci présente des bandes sombres sur toute sa longueur. Au niveau de la tête, on retrouve sous les mâchoires un repli de peau appelé fanon, qui peut s'étendre et qui joue un rôle important dans la communication. La coloration des individus est très variable en fonction des populations : on retrouve ainsi des phénotypes allant du gris-vert à des teintes plus orangées, jusqu'à des animaux très sombres. Les juvéniles sont vert brillant et s'assombrissent avec l'âge.

L'iguane commun se retrouve dans une grande diversité d'habitats, depuis les zones littorales sèches jusqu'aux forêts tropicales humides, en passant par les zones urbaines. Cette diversité se retrouve également en termes d'altitude, avec une présence depuis le niveau de la mer jusqu'à plus de 1 000 mètres.

Cette espèce est un herbivore généraliste, mais quelques cas de carnivorie ont été décrits (insectes, œufs d'oiseaux, escargots).

La période d'accouplement a lieu en début d'année en saison sèche (février/mars). Les femelles vont pondre entre deux et trois mois plus tard (avril/mai) et les nouveau-nés vont éclore au début de la saison humide en août/septembre (Breuil, 2002), période où les ressources en nourriture sont les plus abondantes et la végétation la plus propice pour se cacher. Les femelles pondent préférentiellement sur des terrains meubles, drainés et ensoleillés. Afin de trouver un endroit isolé ou de rejoindre un site de ponte communautaire, elles peuvent se déplacer sur plusieurs kilomètres. Elles creusent un terrier allant de quelques dizaines de centimètres jusqu'à parfois plus d'un mètre de profondeur. Le nombre d'œufs pondus est très variable et proportionnel à l'âge de la femelle. En moyenne, il se situe autour de 35 œufs.

## Des impacts multiples et variés

### Une menace sérieuse pour l'iguane des Petites Antilles, mais pas seulement...

L'iguane commun peut s'hybrider avec l'iguane des Petites Antilles (Breuil, 2002 ; Vuillaume *et al.*, 2015). Ce phénomène constitue désormais une menace sérieuse pour cette espèce native, déjà menacée par la modification de son habitat ou les



prélèvements excessifs des siècles passés (**encadré 2**).

L'iguane commun bénéficie de grandes capacités d'adaptation une fois introduit : opportuniste, plastique, il s'installe aisément dans des habitats variés pour peu qu'ils soient suffisamment accueillants. Il peut ensuite atteindre des densités très importantes, rendant son contrôle et son éradication plus compliqués. Cet avantage adaptatif lui permet de conquérir rapidement de nouveaux territoires, alors que l'iguane des Petites Antilles, aux exigences plus strictes, reste inféodé à des habitats optimaux ou sub-optimaux, mais ne se développe pas dans des habitats dégradés.

Lorsque le contact est établi entre les deux espèces, les mâles d'iguane commun montrent un avantage compétitif pour l'accès aux femelles d'iguane des Petites Antilles, engendrant des lignées hybrides fertiles pouvant amener à la disparition de l'espèce endémique en l'absence de mesures conservatoires et de lutte. Il est également possible d'observer l'hybridation entre les femelles d'iguane commun et les mâles d'iguane des Petites Antilles.

Par ailleurs, l'iguane commun peut épuiser les ressources végétales locales lorsque ses densités deviennent importantes. Cet impact est documenté sur plusieurs zones, notamment à Porto Rico

avec une mortalité importante des palétuviers de mangroves (UICN, 2017). Ce surpâturage est encore plus problématique suite à des phénomènes climatiques extrêmes (sécheresse, cyclone), comme ce fut le cas en 2017 sur l'île de Saint-Martin où les iguanes, en densité importante, ont consommé une grande partie des bourgeons et feuilles qui se reconstituaient après le passage de l'ouragan Irma (J. Chalifour, comm. pers.). Sur le littoral, le surpâturage de la végétation associé au creusement des terriers de ponte peut entraîner une érosion importante du haut de plage (J. Chalifour, comm. pers. ; UICN, 2017). L'iguane commun peut également affecter certaines espèces en utilisant leurs terriers (chouette des terriers *Athene cunicularia*, tortue gaufree *Gopherus polyphemus* en Floride – Sementelli *et al.*, 2008). Enfin, cette espèce est un vecteur potentiel pour la dissémination de plantes invasives (Meshaka *et al.*, 2007 ; Sementelli *et al.*, 2008).

### Des impacts économiques qui peuvent devenir importants

Lorsque les densités d'iguane commun augmentent, des impacts économiques peuvent apparaître. Ces impacts ont été observés sur les infrastructures (routes, digues, canaux, barrages...), avec des dégâts importants liés aux terriers creusés





◀ Iguane commun adulte.

## ► Encadré 2 • L'iguane des Petites Antilles, une espèce endémique

L'iguane des Petites Antilles est une espèce endémique. Il était présent depuis Anguilla jusqu'en Martinique, mais il a aujourd'hui disparu de nombreuses îles (Saint-Martin, Saint Kitts et Nevis, Barbuda, Antigua), notamment à cause de la destruction de son habitat et de l'arrivée de l'iguane commun (*figure 2*). Protégé sur l'ensemble des territoires français, sa conservation fait l'objet d'un Plan national d'actions (PNA) depuis 2010. Malgré les actions de conservation entreprises, il a été reclassé comme « En danger critique d'extinction » sur la liste rouge de l'UICN, soit l'état de conservation le plus dégradé avant l'extinction.



▲ Iguane des Petites Antilles adulte.

par les iguanes pour s'abriter ou pour la reproduction (Krysko *et al.*, 2007 ; Sementelli *et al.*, 2008). La présence d'iguanes communs dans des secteurs industriels est de nature à engendrer des dysfonctionnements, comme cela est régulièrement évoqué en Martinique dans les cimenteries à proximité de Fort-de-France ou encore dans les centrales électriques alimentant une partie de l'île (source ONCFS/AFB). Des perturbations du trafic aérien sur les pistes aéroportuaires sont survenues en Floride, à Porto Rico et aux Bahamas (Engeman *et al.*, 2005).

L'iguane commun peut également affecter l'agriculture ou le commerce des plantes ornementales, mais aussi les jardins des particuliers (Breuil, 2002 ; Krysko *et al.*, 2007 ; UICN, 2017).

Enfin, l'impact sur le tourisme n'est pas à écarter. En effet, autant l'espèce est souvent utilisée comme mascotte pour de nombreuses activités touristiques, autant elle devient un problème lorsque ses densités sont importantes de par les désagréments engendrés.

### Des impacts sanitaires à préciser sur nos îles

L'iguane commun peut être source de désagréments d'ordre sanitaire. Cette espèce est connue, comme plusieurs autres reptiles, pour être potentiellement

vectrice de certains pathogènes. Ces derniers peuvent affecter les humains – c'est le cas notamment des salmonelles (Mitchell & Shane, 2000 ; Krysko *et al.*, 2007 ; Sylvester *et al.*, 2014). Depuis 2011, une bactérie (*Devriesea agamarum*)

affecte la population d'iguane des Petites Antilles de Saint-Barthélemy et est également présente chez les lézards détenus en captivité ; la possibilité d'une transmission par l'iguane commun n'est pas exclue (Hellebuyck *et al.*, 2017).



▲ Lorsque les densités d'iguane commun augmentent (ici un juvénile), des impacts économiques importants peuvent apparaître, notamment en raison des dégâts induits par le creusement de terriers.



## Une éradication illusoire dans les secteurs à forte densité, mais un contrôle indispensable

L'éradication totale n'est plus envisageable là où l'iguane commun est bien installé. Dans ces espaces, les mesures à prendre vont concerner sa régulation afin de réduire son impact, amenant à des actions régulières. Dans ce cas, il est important d'adapter les actions à développer pour qu'elles puissent être menées en continu. Chaque île et territoire de la Caraïbe a mis en place des méthodes adaptées (**encadré 3**).

Les seules actions de lutte mises en œuvre contre cette espèce, protégée en Guadeloupe jusque très récemment, ont eu lieu en Martinique où elle ne bénéficiait d'aucun statut. Sur cette île, les premières captures datent du milieu des années 2000. Alors permises par un arrêté préfectoral, elles ont ensuite été intégrées comme une action du premier Plan national d'actions (PNA) en faveur de l'iguane des Petites Antilles (Legouez, 2010). Toutefois, l'effort de lutte engagé contre l'iguane commun n'a pas permis d'enrayer sa progression, notamment en raison des capacités de lutte insuffisantes mises en œuvre pour éviter sa dispersion depuis le Fort Saint-Louis, zone source. Cette lutte se voit reprise au sein du second PNA 2018-2022 (Angin, 2017) comme étant la première action visant à « réduire la pression de l'iguane commun sur le territoire des Antilles françaises ».



▲ Formation de pompiers à la reconnaissance de l'iguane commun dans le cadre du réseau de veille.

## Un plan de lutte spécifique pour les Antilles françaises

La Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Martinique a confié à l'ONCFS, associé au bureau d'études Ardops Environnement, la rédaction d'un plan de lutte pour les Antilles en 2018. Ce document vise à définir une stratégie d'actions pour réduire les effectifs d'iguane commun et éviter son expansion sur des zones indemnes. Les actions s'organisent autour de trois objectifs majeurs.

### 1. Mettre en cohérence le statut de l'iguane commun avec les menaces qu'il représente et adapter la réglementation en conséquence

Reconnu comme EEE par les arrêtés du 8 février 2018 sur les territoires de la Guadeloupe et de la Martinique, l'iguane commun peut désormais faire l'objet d'une lutte organisée par les dispositions de l'article R. 411-47 du Code de l'environnement définissant par arrêté préfectoral période, territoires, identité et qualité des

### ► Encadré 3 • Des méthodes de lutte différentes suivant les îles et les territoires

Plusieurs autres territoires sont envahis par l'iguane commun. Chacun répond avec ses méthodes en fonction des contraintes locales, du niveau d'invasion de l'espèce et des moyens disponibles. À Porto Rico, le gouvernement a légalisé la chasse, mais la densité d'iguanes est tellement importante que l'impact semble limité. Sur certaines zones, des campagnes de destruction des nids sont organisées afin de limiter la reproduction de l'espèce (Rodrigues, 2014). En Floride, sur les secteurs où les sites de pontes sont peu nombreux, des sites artificiels ont été mis en place pour détruire les œufs plus facilement (Krysko, 2007). Sur les îles Caïmans, des captures par des réseaux de volontaires, de jour comme de nuit, la légalisation de la chasse de l'espèce ou encore la mise en place d'une prime pour chaque iguane tué font partie des méthodes employées. La création d'une filière économique autour de la viande d'iguane est également encouragée (consommation, exportation). À Sainte-Lucie, des suivis avec l'aide d'un chien entraîné à la détection des iguanes ont été testés, mais le coût par rapport au faible nombre d'iguanes détectés n'a pas permis de reconduire l'opération ; de même, des essais de piégeage ou de mise en place d'appâts ne se sont pas révélés concluants (Krauss et al., 2014). Sur Anguilla, l'effort principal est mis sur la translocation des derniers iguanes des Petites Antilles vers les îlets de Prickly Pear. Sur Saint-Barthélemy, une campagne importante de communication pour le signalement d'iguanes communs a été menée depuis 2011. Mais des réticences sont apparues dans la population sur les méthodes employées et l'objectif visé (Questel, comm. pers., 2017). Sur Saint-Eustache, les iguanes communs et hybrides observés sont capturés et euthanasiés dès qu'un signalement est donné.



personnes autorisées à le capturer et le détruire, modalités techniques et destination des spécimens capturés ou prélevés. Par ailleurs, par l'article R.411-37 du Code de l'environnement, l'action de lutte contre les hybrides entre les deux espèces est également possible et devra être portée sur les arrêtés préfectoraux.

Afin de s'assurer de la bonne réalisation des actions de lutte dans le cadre de ces arrêtés, les personnes habilitées devront avoir suivi des formations adéquates. Ces dernières pourront notamment être réalisées par l'Office national des forêts (ONF) et le Service mixte de police de l'environnement (SMPE) afin de garantir les capacités des intervenants à reconnaître les deux espèces d'iguanes, à procéder à leur capture en toute sécurité et à leur mise à mort.

L'inscription de l'iguane commun en tant qu'espèce chassable est à réfléchir, afin que les chasseurs contribuent à l'effort de lutte.

## **2. Mener des actions de lutte pour limiter la progression et réduire la pression de l'iguane commun**

Un travail de hiérarchisation géographique a été réalisé, afin de prioriser les actions à mener. Ainsi, des zones prioritaires ont été définies pour limiter l'expansion de l'iguane commun (zones portuaires notamment) et préserver les dernières populations d'iguane des Petites Antilles, comme par exemple la côte du Robert en Martinique en face de l'îlet Chancel ou le port de Saint-François en Guadeloupe d'où partent des bateaux pour La Désirade.

Sur les zones prioritaires, des réseaux de veille sont à mettre en place afin de structurer et d'organiser les actions des acteurs sur chaque secteur. Ainsi, des actions de lutte seront menées régulièrement pour veiller à ce qu'il n'y ait pas d'iguanes et agir contre ceux présents. En Martinique, l'ONF a déjà développé de tels réseaux de veille afin de pouvoir détecter tout iguane commun qui menacerait les deux populations viables d'iguane des Petites Antilles (îlet Chancel et nord de la Martinique). Ainsi, un réseau a été développé en juin 2017 sur la commune du Robert, dont le littoral est très proche de l'îlet Chancel. Il regroupe notamment les pompiers, la brigade municipale de l'environnement, la police municipale et les gendarmes de la commune. Des initiatives similaires sont également mises en œuvre dans le nord de la Martinique sur la commune de Saint-Pierre, incluant également des personnels du zoo du Carbet. Formés à la reconnaissance, à la capture à l'aide d'un kit dédié (gants de protection, perche de



▲ Capture d'un iguane commun à La Désirade.

capture, caisse à chien et sac de transport), ces acteurs locaux sont désormais en mesure de contribuer efficacement au plan de lutte. Ces actions semblent porter leurs fruits puisque trois iguanes communs ont pu être capturés au Robert en 2018. Le recours à des chiens de détection de l'iguane commun est également proposé. Il doit permettre de faciliter le repérage des individus, notamment des juvéniles, sur les bateaux ou barges, en particulier celles transportant des matériaux (caches faciles). Pour les zones non prioritaires, les actions de captures seront encouragées, plus précisément auprès des structures privées (hôtels, centrales électriques, cimenteries...).

En Guadeloupe, où l'iguane commun est bien représenté, la situation est plus critique pour les deux dernières populations viables d'iguane des Petites Antilles qui sont présentes dans la Réserve naturelle nationale des îles de la Petite-Terre et de La Désirade, à quelques kilomètres

de Grande-Terre. Sur cette dernière île, depuis l'observation d'un individu hybride en décembre 2016 au bourg, des journées de prospection régulières ont été mises en place par l'ONF en 2017 et en 2018, permettant de capturer treize individus sur quinze observés. Douze d'entre eux étaient des jeunes hybrides et le dernier un mâle adulte d'iguane commun.

Ces actions seront soutenues par de la communication et de la sensibilisation du public et des élus à la problématique de l'iguane commun comme menace au patrimoine local.

## **3. Évaluer les actions et développer les connaissances pour assurer l'efficacité du plan de lutte**

Les actions de lutte se doivent d'être évaluées. Le monitoring régulier de la distribution de l'iguane commun est l'action première à organiser au travers d'une remontée des informations. Un travail plus approfondi de recherche pourra être



entrepris pour exploiter les données recueillies à l'occasion des captures : poids, sexe, âge, état reproducteur et notamment gravidité des femelles. Enfin, la connaissance au niveau sanitaire est à mettre en place, afin de définir les pathogènes présents dans les populations pour mieux évaluer les risques.

## Conclusion

La maîtrise de l'iguane commun aux Antilles françaises est un enjeu majeur en termes de conservation de l'iguane des Petites Antilles, non seulement sur les territoires français mais aussi sur les îles voisines, notamment l'île de la Dominique

située entre la Martinique et la Guadeloupe. Une politique érogique permettra d'assurer un avenir meilleur aux derniers iguanes endémiques.

## Remerciements

Nous tenons à remercier tous les acteurs de Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy pour leur engagement, pour certains de très longue date, dans la conservation de l'iguane des Petites Antilles et la lutte contre l'iguane commun. L'investissement de chacun, bénévoles et salariés, contribue à la préservation de la biodiversité des Antilles françaises. ●



▲ Animation auprès de jeunes écoliers dans le cadre de la communication sur la conservation de l'iguane des Petites Antilles.

## Bibliographie

- Angin, B. 2017. *Plan national d'actions pour le rétablissement de l'iguane des Petites Antilles*, *Iguana delicatissima*, 2018-2022. 69 p. + annexes.
- Bochaton, C., Bailon, S., Ineich, I., Breuil, M., Tresset, A. & Grouard, S. 2016. From a thriving past to an uncertain future: zooarchaeological evidence of two millennia of human impact on a large emblematic lizard (*Iguana delicatissima*) on the Guadeloupe Islands (French West Indies). *Quaternary Science Reviews* 150: 172-183.
- Bock, B.C. 2014. *Iguana iguana*, *common green iguana*. Instituto de biología, Universidad de Antioquia, Medellín, Colombia. 24 p.
- Breuil, M. 2002. Histoire naturelle des amphibiens et reptiles terrestres de l'archipel guadeloupéen. Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy. *Patrimoines naturels* 54. 339 p.
- Breuil, M. 2013. Caractérisation morphologique de l'iguane commun *Iguana iguana* (Linnaeus, 1758), de l'iguane des Petites Antilles *Iguana delicatissima* (Laurenti, 1768) et de leurs hybrides. *Bulletin Société herpétologique de France* 147 : 309-346.
- Buckley, L.J., Queiroz, K.T., Grant, T.D., Hollingsworth, B.D., Iverson, J.B., Pasachnik, S.A. & Stephen, C.L. 2016. A checklist of Iguanas of the world (*Iguanidae: Iguaninae*). Pp. 4-46, in: Iverson, J.B., Grant, T.D., Knapp, C.R. & Pasachnik, S.A. (eds.). *Iguanas: biology, systematics, and conservation*. *Herpetological Conservation and Biology* 11 (Monograph 6).
- Curot-Lodéon, E. 2016. *Plan national d'actions 2011-2015 en faveur de l'iguane des Petites Antilles – Bilan de 5 ans d'animation*. ONCFS. 49 p.
- Engeman, R.M., Sweet, E.M. & Smith, H.T. 2005. *Iguana iguana* (green iguana). Predation. *Herpetological Review* 36(3): 320.
- Hellebuyck, T., Questel, K., Pasmans, F., Brantegem, L.V., Philip, P. & Martel, A. 2017. A virulent clone of *Devriesea agamarum* affects endangered Lesser Antillean iguanas (*Iguana delicatissima*). *Scientific Reports* 7. <https://doi.org/10.1038/s41598-017-11874-x>
- Henderson, R. & Breuil, M. 2012. Island Lists of West Indian Amphibians and Reptiles: Lesser Antilles. In: Powell, R. & Henderson, R. (eds). *Island Lists of West Indian Amphibians and Reptiles*. *Bull. Flor. Nat. Hist. Mus.* 51(2): 148-159.
- Krauss, U., Isidore, L., Mitchel, N., Seely, L., Alfred, P., Ramessar, A., Johnny, A., Joseph, B., James, M., Breuil, M., Vuillaume, B., Morton, M., John, L. & Bobb, M. 2014. *An assessment of control methods for invasive alien iguanas in Saint Lucia*. Presented at the Workshop on policies, strategies and best practices for managing invasive alien species (IAS) in the insular Caribbean, p. 1e27. Port of Spain, Trinidad.
- Krysko, K.L., Enge, K.M., Donlan, E.M., Seitz, J.C. & Golden, E.A. 2007. Distribution, natural history, and impacts of the introduced green iguana (*Iguana iguana*) in Florida. *Iguana* 3: 2-17.
- Legouez, C. 2010. *Plan national d'actions en faveur de l'iguane des Petites Antilles Iguana delicatissima 2010-2015*. Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Direction régionale de l'environnement Martinique, cellule Martinique de l'ONCFS Antilles françaises. 137 p.
- Meshaka, W.E. Jr, Smith, H.T., Golden, E., Moore, J.A., Fitchett, S., Cowan, E.M., Engeman, R.M., Sekscienski, S.R. & Cress, H.L. 2007. Green iguanas (*Iguana iguana*): the unintended consequence of sound wildlife management practices in a south Florida park. *Herpetological Conservation and Biology* 2(2): 149-156.
- Mitchell, M.A. & Shane, S.M. 2000. Preliminary findings of *salmonella* spp. In captive green iguanas (*Iguana iguana*) and their environment. *Preventive Veterinary Medicine* 45: 297-304.
- Rodrigues, C. 2014. *The green Iguana: an invasive species in the Caribbean. A recommendation guide to prevent the invasion of the last territories sheltering Iguana delicatissima, on Martinique island and in Guadeloupe archipelago*. ONCFS, 27 p.
- Sementelli, A., Smith, H.T., Meshaka, Jr. W.E. & Engeman, R.M. 2008. Just Green Iguanas? The associated costs and policy implications of exotic invasive wildlife in South Florida. USDA National Wildlife Research Center - Staff Publications. 1036.
- Stephen, C.L., Reynoso, V.H., Collett, W.S., Hasbun, C.R. & Breinholt, J.W. 2013. Geographical structure and cryptic lineages within common green iguanas, *Iguana iguana*. *J. Biogeogr.* 40: 50-62.
- Sylvester, W.R.B., Amadi, V., Pinckney, R., Macpherson, C.N.L., McKibben, J.S., Bruhl-Day, R., Johnson, R. & Hariharan, H. 2014. Prevalence, serovars and antimicrobial susceptibility of *Salmonella* spp. Form wild and domestic green iguana (*Iguana iguana*) in Grenada, West Indies. *Zoonoses and Public Health* 61: 436-441.
- UICN. 2017. *Position Statement of the IUCN SSC Iguana Specialist Group on Non-Native Invasive Iguanas*. 2 p.
- Vuillaume, B., Valette, V., Lepais, O., Grandjean, F. & Breuil, M. 2015. Genetic evidence of hybridization between endangered native species *Iguana delicatissima* and the invasive *Iguana iguana* (Reptilia, Iguanidae) in the Lesser Antilles: management implications. *PLoS ONE* 10 :e0127575.